



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



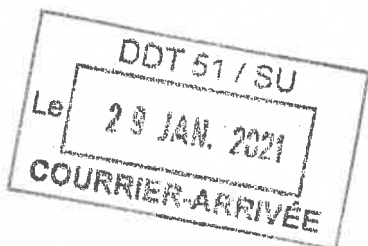
Délégation Territoriale de la Marne

Service émetteur :
Santé Environnement

Affaire suivie par :
Léa GRAINCOURT

Courriel :
lea.graincourt@ars.sante.fr

Tél : 03 26 69 05 59



Le Délégué Territorial de la Marne

A

Madame la Directrice Départementale
des Territoires
Service urbanisme
40 Boulevard Anatole France
51000 Châlons-en-Champagne

A Châlons-en-Champagne, le 22 JAN. 2021

Nos réf : DT51/SE/LG/EK/2021-00318

Dans le prolongement de la demande de Permis de Construire n° 051 478 20 B0005 déposée par la SAS URBA 298, représentée par Madame Stéphanie ANDRIEU, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol située au lieu-dit « Le Parc » à Saint-Eulien (52100), j'ai l'honneur de vous informer des remarques suivantes.

Concernant le classement de ce projet :

Ce projet est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aussi, une consultation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est nécessaire pour y donner suite.

Concernant la présence de captage public AEP :

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage public d'eau potable.

En conclusion, j'émetts donc un avis favorable à cette demande, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est
et par délégation,
Pour le Délégué Territorial de la Marne
et par délégation,
L'Ingénieure du Génie Sanitaire


Fabienne SOURD

